



**MASSAGE BIEN-ÊTRE**  
*de Laurette*

# LE MASSAGE EST UN MOMENT PRIVILÉGIÉ. C'EST VOTRE MOMENT !

## Le Massage Bien-Être Suédois

Massage aux huiles essentielles (bio), de l'ensemble du corps. Il vise à dissoudre les tensions et à raffermir les muscles et les articulations. Il allie fermeté et douceur, selon les besoins. Son effet tonifiant et relaxant favorise la circulation sanguine et lymphatique et l'élimination des toxines, et aide le corps à retrouver son équilibre naturel.

*Durée : 1h ou 1h30 Tarifs : 60€ - 80€ - Possibilité de forfaits*

## Le Massage du Visage: Le Kobido

Le massage japonais du visage est un lifting naturel qui allie plusieurs techniques de massage et de modelage parmi lesquelles des techniques par percussions, de lissages, de drainages et par des pressions spécifiques. Ce massage du visage permet de rééquilibrer la circulation de l'énergie du visage et du cou. Cette bonne répartition d'énergie est à l'origine de la jeunesse de la peau.

*Durée : 50 min Tarif : 50€ - Forfait 3 séances: 130€*

## Le Massage Amma Assis

Il se pratique habillé et assis sur une chaise ergonomique. Cette technique de massage aux vertus relaxantes et ré-énergisantes dure de 15 à 30mn. Formidable moyen pour se recentrer, en tous lieux et en toutes circonstances.

*Durée : 15 ou 30 min - Tarifs : 15€ - 30€*

*Tarifs en entreprise, merci de prendre contact.*

## Le Massage Étoile

Comme une étoile, l'être humain a 5 extrémités sur lesquelles le masseur s'arrête pour en prendre soin. Ce soin est l'utilisation de « techniques » de massage adaptées pour les extrémités tels les pieds, les mains, la nuque et la tête.

*Durée : 45 min - Tarif : 45€*

### MASSAGE À DOMICILE. SUR RENDEZ-VOUS.

*Envie de faire plaisir  
Possibilité de Bon Cadeau*



**Laure CASTEL**

Tél. : 06 73 94 52 46

[contact@massage-de-laurette.fr](mailto:contact@massage-de-laurette.fr)

[www.massage-de-laurette.fr](http://www.massage-de-laurette.fr)

<https://www.facebook.com/MassageBienEtreDeLaurette>

*Conformément à la loi du 30 avril 1946, au décret n°60665 du 4 juillet 1960, à l'article L489 du Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996, il ne s'agit nullement de massage médical ou de kinésithérapie mais de techniques de relaxation et de bien-être.*

*Agréée par la Fédération Française de Massages-Bien-Être ([www.ffmbe.fr](http://www.ffmbe.fr))  
N° SIRET : 795 125 806 000 13*

*Crédit photos: © pubbba - Fotolia.com*

